



Méthode de tri et collecte

La communauté de communes a délégué ses compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers au syndicat SIGIDURS. La collecte sera effectuée par la société VEOLIA. Voici ci-dessous la nouvelle organisation du tri et des collectes.



Le verre

Les bouteilles, les bocaux de conserve et pots de verre sont collectés en apport volontaire. Ils doivent être portés régulièrement dans le conteneur vert situé près du bassin de retenue. Le verre débarrassé de ses impuretés est réduit en poudre et fondu pour faire de nouvelles bouteilles.

Les emballages et le papier

Les bouteilles en plastique (bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, d'adoucissant, de lessive, de shampoing, de lait, le bidons), les bidons métalliques, les briques et les petits cartons sont collectés en porte-à-porte tous les mercredis matin. Ils doivent être placés dans les bacs jaunes. Les journaux, les prospectus, les papiers et les cartons sont maintenant ramassés dans les bacs jaunes.

Les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux doit être placés dans des poubelles vertes fournies par le SIGIDURS, le ramassage à lieu les vendredis matins selon la période. (voir le calendrier).

Les déchets résiduels

Tous les résidus n'entrant pas dans les sacs jaunes ou dans les sacs biodégradables ou dans les conteneurs à verre sont ramassés uniquement le mercredi après-midi dans vos poubelles grises.

Les encombrants

Les encombrants, à l'exception des pneus, pots de peinture et d'huile, sont ramassés le dernier vendredi des mois pairs.

Les déchets dangereux

Les déchets dangereux des ménages seront déposés en déchèterie.

Contact

En cas de problème appelez le 0 800 735 736 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Documents

[Consignes de tri](#)

[qu'est-ce qu'un encombrant ?](#)

